



Qu'est-ce que le conseil Municipal des Enfants ?

Le conseil municipal des Enfants est une assemblée composée des enfants de CM1 des écoles de la ville, élus par les élèves de CE2, CM1et CM2.

C'est un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, ainsi que de la démocratie.

Le conseil municipal des enfants donne son avis, est informé et consulté sur des projets, propose des idées, des actions à mener dans l'intérêt général de sa ville.

Comment devenir Conseiller ?

Tu es en C.M.1.

Tu peux te présenter à cette élection.

Si tu es élu, tu siègeras au Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.)

Ton professeur te remettra une déclaration de candidature qui doit être signée par tes parents.

Pour être élu, il faut des idées, être à l'écoute, respecter les différences.

C'est pour cela qu'au moment des élections, chaque candidat réalise une campagne électorale.

Comment cela fonctionne ?

UNE FOIS ELUS, LES ENFANTS CONSEILLERS ONT DES REUNIONS DE TRAVAIL QUI LEUR PERMETTENT D'ELABORER DES PROJETS.

Les projets choisis par le groupe seront mis en forme et présentés au Maire et au Conseil Municipal des adultes.

Comment se déroule le vote ?

Chaque école élira un nombre de candidats (en fonction du nombre de classes et d'élèves).

Les élections auront lieu dans chaque école, classe par classe, pendant un horaire défini qui vous sera communiqué.

ATTENTION

Ne pas voter, c'est laisser les autres choisir.

L'abstention ne compte pas, les élus sont désignés à partir des suffrages exprimés, donc des enfants qui ont votés.

Une enveloppe vide est considérée comme un vote blanc et ne compte pas.



LEXIQUE



Abstention : Action de ne pas voter, et laisser les autres choisir à sa place.

Campagne électorale : Période pendant laquelle les candidats peuvent présenter leurs idées afin d'obtenir les voix des électeurs.

Liste d'émargement : Etablie à partir de la liste électorale, elle reprend tous les noms des personnes qui ont voté.

Mandat : Durée pendant laquelle le conseiller représentera les autres enfants.

Profession de foi : Déclaration publique des candidats : programme et engagement.

Scrutin : Opération par laquelle sont désignés des représentants élus.

Suffrage : voix, vote

Calendrier

Préparation et lancement



Si tu es candidat :

Tu remettras ton dossier de candidature auprès de ton directeur ou ta directrice d'école après avoir complété tous les documents (déclaration de candidature, la fiche d'autorisation de tes parents, ...). Les candidats devront réaliser une affiche les représentant, au format A4.

Du 1^{er} au 12 octobre 2024

Lancement de la campagne officielle.

Le vendredi 11 octobre

Dépôt de candidature.

Du 14 Octobre au 16 Novembre 2024

Début de campagne officielle

Le mardi 19 Novembre 2024

Vote dans les écoles

Le mercredi 06 Novembre 2024

Installation officielle

Comment se déroule le vote ?

Le jour de l'élection

1. Tu te rendras avec ta classe au bureau de vote installé dans ton école.
2. Tu prendras un bulletin de vote et une enveloppe.
3. Dans l'isoloir, tu feras une croix dans la case à coté du nom de ton candidat préféré tu placeras ton bulletin dans l'enveloppe.
4. Tu présenteras ta carte d'électeur, attendras l'accord des membres du bureau et glisseras l'enveloppe dans l'urne électorale.
5. Tu feras tamponner ta carte d'électeur.
6. Tu signeras la liste d'émargement.



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Sèves de Guyane

Pour plus d'informations

Secrétariat du Maire

s.particulier.slm@wanadoo.fr

0594 34 03 11 / 0594 34 03 45

22 Boulevard Malouet
97320 Saint-Laurent du Maroni

Saintlaurentdumaroni.fr



VILLE DE SAINT-LAURENT DU MARONI